



# Langevinette

mai 2020

BONNE

FÊTE

MAMAN



Date de tombée pour le mois de juin 2020  
11 juin 2020 à 16 heures



## LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, j'aimerais vous informer que dans le cadre de la COVID-19, nous avons procédé à la réouverture au public du bureau municipal et ce, à compter du 12 mai 2020 selon l'horaire habituel.

Cependant, des mesures spéciales liées à la COVID-19 ont été mises en place principalement au niveau du lavage des mains et de la distanciation de 2 mètres. Dans la mesure du possible, nous favorisons les communications à distance et vous pouvez rejoindre notre service administratif au 418-383-5397 ou par courriel à [reception@stejustine.net](mailto:reception@stejustine.net). Je vous invite également à soumettre votre demande de permis de construction par l'entremise du formulaire de demande de permis que vous retrouvez sur notre site internet.

J'aimerais vous informer que la séance du conseil municipal du 7 mai a été tenue en visioconférence et que l'enregistrement de cette séance se retrouve sur le site internet de la Municipalité.

Pour le moment, nous ne savons pas encore si nous devons procéder de la même façon pour la séance du 4 juin prochain mais nous vous tiendrons au courant de la situation via notre site internet et la page facebook de la Municipalité.

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a décidé de fixer à 0 %, le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1<sup>er</sup> juin 2020. Ce taux s'appliquera jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et pourra faire l'objet d'une révision en raison des consignes édictées par le gouvernement provincial relatives à la COVID-19 et de la situation des contribuables de notre municipalité qui pourrait devenir précaire suite à cette pandémie.

L'écocentre est ouvert depuis le 9 mai. Nous tenons à vous rappeler que vous devez rester dans votre véhicule jusqu'au moment du déchargement et qu'une seule personne à la fois est admise sur le site. En plus du samedi, l'écocentre sera ouvert le mercredi soir jusqu'au 3 juin de 17h30 à 19h30.

Avec le temps sec que nous connaissons présentement, je demanderais aux personnes qui doivent circuler dans les rangs de bien vouloir respecter la limite de vitesse de 70 km/h afin de limiter la poussière pour les résidents de ces rangs. Il ne faudrait pas oublier qu'avant de pouvoir mettre de l'abat-poussière, nos employés doivent tout d'abord effectuer le rechargement de gravier puis passer la niveleuse. Ces tâches nécessitent du temps et, comme à chaque année, nous ne pouvons espérer que l'application de l'abat-poussière ne soit effectuée avant la fin du mois de juin.

Par ailleurs, j'aimerais vous rappeler que le règlement sur l'utilisation de l'eau potable mentionne que le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du **1<sup>er</sup> avril au 15 mai** de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

N'oubliez pas que l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable ne sont pas gratuits. Pour votre information, ces frais reliés au réseau d'aqueduc ont représenté la somme totale de 223 203\$ en incluant l'amortissement des équipements en 2019.

Plus que jamais, il faut penser « **EAUTREMENT** ».

Christian Chabot, maire



## Conseil en bref

- Comptes fournisseurs : 156 127,50 \$
- Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies notamment en ce qui a trait au règlement d'emprunt pour l'achat du camion incendie ainsi que sur le dossier des salaires des pompiers.
- Le conseil demande des soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage de différentes rues de la municipalité.
- Le conseil accepte les modifications proposées au plan initial de la réfection des rampes d'accès et de la façade du Centre civique.
- Le conseil municipal retient les services de monsieur Pascal Vachon pour combler le poste d'employé de voirie et d'entretien des chemins d'hiver à compter du 11 mai 2020.
- Le conseil accepte l'offre de service de Services sanitaires D.F. pour la location des conteneurs à l'Éco-centre de Sainte-Justine.
- Le conseil désigne le directeur général et/ou l'inspecteur municipal comme fonctionnaires responsables de l'exercice des pouvoirs relatifs aux déclarations de chiens potentiellement dangereux et aux ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens en vertu de l'article 14 du règlement provincial. Le conseil désigne ces 2 mêmes personnes pour agir comme inspecteurs et enquêteurs pour veiller à l'application du Règlement sur le territoire de la municipalité. Le directeur général, l'inspecteur municipal et la Sûreté du Québec seront autorisés à émettre et délivrer tout constat d'infraction en vertu de la Loi ou du Règlement.
- Le conseil accepte l'offre reçue de Transport Adrien Roy et filles pour l'épandage d'abat-poussière pour les années 2020 et 2021 pour la somme de .356\$ le litre.
- Le conseil est informé que le directeur des loisirs reprendra son travail le 11 mai 2020.
- Le conseil accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019, tel que préparé par la Société de comptables professionnels agréées Blanchette Vachon.
- Dans le cadre de la COVID-19, le conseil municipal fixe le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 à 0% par année. Ce taux s'appliquera jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et pourra faire l'objet d'une révision en raison des consignes édictées par le gouvernement provincial et de la situation des contribuables qui pourrait devenir précaire suite à cette pandémie.
- Le directeur général informe le conseil municipal que l'adhésion de la Municipalité au Groupe Accisst, une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail, est finalisée depuis le 7 avril dernier.
- Le conseil est informé que le comité rue Principale étudie présentement la possibilité de remplacer les jardinières suspendues dans les poteaux par des bacs à fleurs au sol. De plus, il est également possible que des oriflammes estivales soient installées en remplacement de ceux d'hiver.



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE ÉCOCENTRE DE RÉCUPÉRATION

**OUVERTURE / SAMEDI 9 MAI 2020**

L'Écocentre de récupération est un endroit aménagé afin de permettre aux citoyens de se départir des déchets secs, des objets en métal et divers objets encombrants, des restants de peinture et des résidus domestiques dangereux (selon liste des produits acceptés), du gazon, des branches, des feuilles, des pneus et des batteries de véhicules moteurs.

L'Écocentre est situé au 167, route 204 à l'arrière des édifices municipaux de la Municipalité de Sainte-Justine. Il est ouvert tous les samedis de 8h00 à 13h00 et ce, du 9 mai au 28 novembre inclusivement.

**N.B. :** L'Écocentre est réservé exclusivement aux contribuables de la municipalité tels que les occupants permanents ou les saisonniers et est interdit aux entrepreneurs. Une preuve d'identité avec photo ou une copie de votre compte de taxes peut vous être demandée à l'accueil par le préposé. Un préposé contrôle l'accès au site et supervise la disposition des déchets. De plus, celui-ci vérifie la preuve de résidence et complète le registre pour chaque personne qui utilise l'Écocentre.

Le conseil municipal a convenu de modifier ses directives relatives aux matières acceptées à l'Écocentre à compter du 9 mai 2020 et ce, de la façon suivante :

**1- Tout dépôt de bardeaux d'asphalte est interdit pour la réfection d'une toiture de résidence.**

Le conseil municipal fonde sa décision sur le fait que les coûts reliés à la récupération des bardeaux d'asphalte remplacés lors de ces travaux de réfection de toitures, relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires concernés et que ce n'est pas à l'ensemble des contribuables de Sainte-Justine à payer pour cette partie des travaux.

**2- Le dépôt de bardeaux d'asphalte est autorisé pour la réfection d'une toiture de remise ou de garage mais seulement pour une quantité maximale de 3 m<sup>3</sup>.**

3- Le conseil municipal n'apporte aucune modification à la quantité de matières acceptées de matériaux secs à 3 m<sup>3</sup>. Cependant, le nombre d'entrées de ces matériaux est limité à 1 voyage par semaine.

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- Résidus de démolition et de construction en faible quantité\*

Bois, panneaux de gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, plâtre, béton, brique, tapis, réservoirs d'eau chaude, etc. (limite de 1 voyage de 3 m<sup>3</sup> par semaine).

\* *Pour les grosses quantités de matériaux secs (plus de 3 mètres cubes), les usagers devront les transporter directement au site régional des déchets situé à Armagh (ouvert du lundi au vendredi) ou en disposer par le biais d'une entreprise privée de disposition des déchets.*

- Le gazon, les feuilles mortes, les branches

Les sacs de gazon et de feuilles mortes devront être vidés sur place à l'endroit prévu à cette fin.

- Les résidus verts ou secs

Bois, branches, arbres, terre, terreau, copeaux de bois, paillis.

- Les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 lbs).

- Les peintures

Peintures (contenants de 100 ml à 170 litres), apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre), peintures à métal ou antirouille, teintures, vernis, laques, produits préservatifs pour le bois, scellants acryliques pour l'asphalte.

**-RDD (résidus domestiques dangereux)**

Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées (moteur, transmission et autres), filtres et contenants de 50 litres ou moins, lubrifiants, méthanol, naphte, peintures pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teinture à souliers, térébenthine, toluène.

Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine.

**- Les déchets encombrants**

Toile de piscine, filtre de piscine, tuyau de drainage, réservoir d'eau chaude, etc....

**- Les meubles hors d'usage**

Tous les appareils électroménagers et les meubles de toutes catégories tels que meubles de cuisine, meubles de salon ou meubles de chambres à coucher qui sont hors d'usage.

Les appareils électroménagers et les meubles de toutes catégories qui ne sont pas hors d'usage ainsi que les équipements informatiques devront être disposés par le biais de *Ressourcerie Bellechasse inc. (642-5627)*.

**- Les pneus**

Les pneus devront être démontés des jantes de roue et classés selon la grosseur par le porteur. **Seuls les pneus de voitures, de camions et les petits pneus sont acceptés (Jante d'un diamètre égal ou inférieur à 24.5").**

**- Les piles domestique et les batteries**

Les piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes), les piles alcalines (AA, AAA, 9 volts), les piles carbone-zinc.

Ces piles peuvent également être déposées à la Mairie lors des heures d'ouverture.

**- Les ordures ménagères**

**- Les matières recyclables** tels que le papier, le carton, les journaux, *les matières plastiques et les métaux que l'on retrouve dans le bac bleu ainsi l'aluminium, l'acier, le cuivre, les jantes sans pneus et les bicyclettes.*

**MATIÈRES REFUSÉES**

**- Les appareils ménagers et les meubles qui ne sont pas hors d'usage.**

**- Les grosses quantités de matériaux secs (plus de 3 mètres cubes).**

**- Les Résidus domestiques dangereux et peinture suivants :** acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette lisible, batteries de provenance industrielle, peintures de signalisation achetées dans des commerces de gros, stucco, peintures dans des contenants de plus de 170 litres.

**- Les détecteurs de fumée, les acides, les bases, les oxydants, les huiles BPC, les pesticides et insecticides** ainsi que tout produit non identifié par une étiquette lisible.

**- Les piles** telles que les batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé et les batteries de provenance industrielle.

## TUBULURES D'ÉRABLIÈRES / NOUVEAU SERVICE

La MRC des Etchemins, en collaboration de l'Écocentre de Sainte-Justine et celui de Saint-Prosper, offre le service de récupération de la **tubulure d'érablière sans broche ni collets** aux contribuables situés sur le territoire de la MRC des Etchemins soient pour les 13 municipalités suivantes : Lac-Etchemin, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc, Saint-Magloire, Saint-Prosper, Sainte-Rose, Sainte-Sabine et Saint-Zacharie.

**La broche et les collets à partir des tuyaux maîtres et des tubes de dimension 5/16'' devront être retirés.**

Une preuve d'identité avec photo ou une copie de votre compte de taxes peut vous être demandée à l'accueil par le préposé.



### Chambre de Commerce de Sainte-Justine

En ces temps d'isolement, il est essentiel pour nous de rester connecté avec notre communauté. Nous sommes confinés chacun chez soi, toutefois, on le sait l'effort de chacun fera en sorte que nous passerons au travers de cette crise ensemble. Cela vaut pour la santé, mais aussi pour l'économie locale.

C'est plus important que jamais d'encourager nos commerçants locaux durant et après cette crise. La crise qui nous touche présentement n'est pas seulement que sanitaire, mais aussi économique. Les entreprises qui ont dû réduire leurs heures d'ouverture ou bien fermer leurs portes temporairement, mais subitement, en sont durement touchées. C'est dans un moment comme celui-ci qu'il devient primordial de mettre en commun nos ressources pour acheter Local.

Par l'achat local, nous entretenons une relation d'entraide les uns envers les autres et nous contribuons à la santé économique de notre milieu.

Merci d'apporter votre soutien aux entreprises d'ici. Plus que jamais ils ont besoin de vous. Chaque achat compte et se traduit comme un encouragement pour continuer.

C'est pourquoi, une fois de plus,

**merci de faire la différence...**

*Martin Chabot*



## Tennis

Du 20 mai au 7 septembre 2020

Carte de membre et location terrain

### Carte de membre : Coût

Carte de membre individuelle.....\$30 (disponible à la mairie de Ste-Justine)

Carte de membre familiale..... \$75 (disponible à la mairie de Ste-Justine)

### Location terrain (non membre) : Tarif horaire

Location \$ 5.00 / heure / par personne

Jours et heures d'ouverture : 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00

Clé disponible : Dépanneur Paquet de Ste-Justine, (194 route 204)

Téléphone : 418-383-5858

**Membre** : présenter votre carte avec 1 pièce d'identité obligatoire en dépôt pour la clé.

**Non membre** : paiement (argent) et 1 pièce d'identité obligatoire en dépôt pour la clé.

### Restrictions et consignes sanitaires à respecter :

- Pratique libre en simple seulement
- Aucune séance d'entraînement ou leçon n'est permise
- Distanciation de 2 mètres
- Laver les mains à l'entrée et sortie du terrain.
- Aucun rassemblement sur le terrain

Informations : Contactez Roland Charest : 418-383-5397 poste 1226

ou par courriel: [loisirs@stejustine.net](mailto:loisirs@stejustine.net)



## Votre Biblio vous informe....

Suite aux derniers événements survenus, nous avons dû fermer avec regret la bibliothèque. Même le Croque-livre a dû être mis hors fonction. Pour le moment, la Biblio est fermée jusqu'au 30 juin. Nous attendons les directives pour la suite des choses.

Mais...nous avons une solution pour vous chers lecteurs et lectrices.

**C'est le livre numérique.** Eh! Oui ,des milliers de livres disponibles virtuellement!  
Comment se connecter à la collection numérique?

- Ouvrir le site du Réseau BIBLIO: [www.mabibliothèque.ca/cnca](http://www.mabibliothèque.ca/cnca) et cliquer l'onglet-Livres et ressources numériques.
- Cliquer sur Connexion aux livres numériques.
- Inscrire son no d'utilisateur ( qui se trouve derrière votre carte et qui commence par 02268...) et votre NIP ( que vous avez reçu lors de votre inscription).
- Ensuite vous serez redirigé à la collection de livres numériques sur la plateforme [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca)

Visionnez d'abord ce vidéo qui explique comment l'utiliser.

Il y a aussi une foire aux questions vous donnant plus d'explications.

Ensuite vous suivez le guide de démarrage pour appareil.

Et finalement, Connexion à la collection : cliquez ce bouton et ayez en main votre no d'utilisateur et votre NIP.

Et voilà. Cela peut vous sembler compliqué au premier abord , mais plusieurs lecteurs le font , alors pourquoi pas vous!

Si je peux vous aider à distance, vous pouvez contacter Nicole au 625-8121.  
Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

**Bonne lecture virtuelle!**



# Communiqué

St-Camille, le 16 avril 2019.

## **Brûlage domestique et coronavirus**

***En raison de la pandémie de COVID-19, la SOPFEU a suspendu pour une durée indéterminée la délivrance de permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire Québécois, le 1 avril. Bien que l'émission des permis domestiques demeure une compétence municipale, la SOPFEU invite ses partenaires du milieu municipal à envisager la possibilité de suspendre leur délivrance.***

***L'émission de tels permis nécessite souvent qu'une personne aille constater sur place les risques inhérents. De plus, il ne faut pas négliger la possibilité qu'un brûlage devienne incontrôlé et déclenche un incendie. C'est dans une optique de protection du personnel des Services de sécurité incendie et des citoyens que cette recommandation a été émise.***

***Donc, pour tout le territoire de la RISEDE, l'émission des permis de brûlage est suspendue à partir du 17 avril et ce jusqu'à nouvel ordre.***

***Pierre Morneau  
RISEDE (Régie des incendies du secteur est des Etchemins),  
C.P. 70,727 rue Principale,  
St-Camille de Lellis,  
GOR 2S0  
Téléphone : 418-595-2233 poste: 6***

## LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE -KATERI-TEKAKWITHA

La présente vise à donner quelques nouvelles de notre Fabrique aux paroissiens de Ste-Justine. Toutes les églises de notre fabrique et même du diocèse de Québec sont fermées en raison de la pandémie de Covid-19. Elles le seront jusqu'à nouvel ordre, en accord avec les instructions de la Santé publique. La situation pourrait se prolonger au-delà du 1<sup>er</sup> juin.

Notre équipe pastorale, menée par les abbés Thomas Malenfant et Alex Cordoni, a voulu combler le vide créé par la fermeture des églises et permettre au plus grand nombre de se réunir à distance. Il est donc possible de participer à la Messe familiale tous les dimanches à 10 heures et aux Rendez-vous de prière quotidienne en consultant le site internet de MISSION BELLECHASSE-ETCHEMINS : [www.m-b-e.org](http://www.m-b-e.org)

La situation de pandémie nous contraint à retarder la campagne annuelle de la CVA (Contribution Volontaire Annuelle) jusque tard au printemps. Nous prévoyons vous faire parvenir les enveloppes par la poste vers la fin du mois de mai. Comme nous ne pouvons pas être sûrs d'avoir la permission d'aller les récupérer à votre domicile, nous vous demanderons de nous les faire parvenir à la nouvelle adresse de la fabrique, au 238 Principale, Ste-Justine. Cette campagne constitue la majeure partie des montants recueillis pour notre église et son fonctionnement chaque année. Nous devons donc la tenir absolument et sollicitons votre compréhension.

Le presbytère de Ste-Justine vient d'être vendu à Mme Pierrette Bessette. Elle et son conjoint Louis Hébert nous arrivent d'Armagh. Ils ont été charmés par le site. Nous leur souhaitons la bienvenue chez nous!

Les bureaux du secrétariat de la Fabrique et ceux de la nouvelle Compagnie de cimetières qui agira pour nos dix (10) communautés seront localisés à l'arrière de l'église. Les travaux de modification pour accueillir ces bureaux seront réalisés incessamment, une fois tous les permis obtenus. Nous avons déjà des plans préliminaires, mais comme la loi l'exige, les services d'un architecte seront retenus à cet effet.

La Fabrique

Par : Ghislain Royer, Président d'Assemblée





Langevinette mai 2020

### **Camp de jour pour ados**

Le Camp de jour pour ados aura bien lieu cet été. Évidemment, il sera adapté selon les mesures établies par la santé publique du Québec. Nous vous invitons à nous contacter par courriel ou par téléphone pour connaître la programmation et la procédure d'inscription. Il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.

Tel : (418) 594-5886

Courriel : [mdj\\_chabotte@hotmail.com](mailto:mdj_chabotte@hotmail.com)



### **Remerciements**

Nous tenons à vous remercier d'avoir répondu à l'appel en nous apportant vos contenants consignés le 15 mai dernier.

De plus, la municipalité de Sainte-Justine a accepté notre projet de construire une remise à côté du garage municipal, afin que vous puissiez y déposer vos contenants consignés, en tout temps. Lorsque ce sera prêt, il nous fera plaisir de publiciser ce service. Nous tenons à remercier le conseil municipal de nous accorder cette belle opportunité qui augmentera le financement annuel de son Camp de jour pour ados, ainsi que de ses projets à l'étranger.

### **Suivez-nous !**

Nous vous invitons à vous abonner aux pages Facebook et Instagram de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins pour suivre nos activités. De plus, nous sommes nouvellement sur la plateforme TikTok (mdj\_olivier).

*Flavie Poulin*

Animatrice responsable de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemin

Petites Petites Petites  
ANNONCES



**Peinture  
Tirage de joint  
Alain Roy**

Intérieur/extérieur  
Prix abordable

Sainte-Justine  
(418)222-9061  
NEC 2265928095

**POUR NOTRE PLANÈTE  
UN PETIT GESTE QUI NE COÛTE RIEN**

Ne jetez plus vos petits contenants de yogourt, les verres à café que l'on trouve un peu partout, pas ceux en carton, tous les contenants à l'épicerie dans lesquels on retrouve souvent de la viande, légumes ou autres. Ces contenants sont identifiés avec le chiffre « 6 ». On les récupère à Valleyfield, la seule ville au Québec où il y a une usine. Dites-le à vos proches. Nous irons les chercher chez-vous quand vous en aurez un bon nombre. Un petit geste intelligent fait par des gens intelligents. MERCI

Fabienne Carbonneau  
418-383-5691



Bureau municipal  
167 route 204  
Sainte-Justine, QC  
G0R 1Y0  
Téléphone : 418-383-5397  
Télécopieur : 418-383-5398



Heures d'ouverture  
Lundi au jeudi  
de 9h00 à 12h30  
13h00 à 16h30  
Vendredi  
9h00 à 13h00

[RECEPTION@STEJUSTINE.NET](mailto:RECEPTION@STEJUSTINE.NET)

Site internet : [WWW.STEJUSTINE.NET](http://WWW.STEJUSTINE.NET)